

ASSOCIATION PAYSAGE BROYE FRIBOURGEOISE

1^{ère} ASSEMBLEE ANNUELLE 14 JANVIER 2015

PV

Présents : Membres invités (environ 100 personnes)
Comité : Yannick Bersier, Pascal Chassot, Julien Cressier, Frédéric Jolliet
Excusé Sébastien Bise
CFA : Frédéric Ménétrey
ProConseil : Sophie Chanel
Secrétaire : Jocelyne Cotting

Lieu : Auberge de l'Ange à Cugy

Heure : 10h00

Excusés : P. Borgognon, Y. Gaillet, G. Joye, N. Rey, P. Ménétrey, F. Gehrig

Ordre du jour :

1. Accueil et salutations (F. Jolliet)
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée constitutive du 21 juillet 2014 (F. Jolliet)
3. Informations sur le périmètre qualité paysage Broye VD-FR (F. Jolliet / Sophie Chanel)
4. Cotisations et budget 2015 de l'association
5. Divers

1. Accueil et salutations

F. Jolliet souhaite la bienvenue à tous et les remercie pour leur présence. Il salue **Sophie Chanel** de Prométerre ainsi que **Frédéric Ménétrey** de la Chambre fribourgeoise d'agriculture. Il propose que le comité se présente à l'assemblée.

F. Jolliet demande à l'assemblée s'il y a des modifications à apporter à l'ordre du jour ; comme ce n'est pas le cas, l'ordre du jour est approuvé tel que présenté.

Les scrutateurs suivants sont nommés : **Pierre-Yves Jordan, Patrice Marmy, Bernard Berchier.**

Distribution des listes de présence.

2. Approbation du PV de l'assemblée constitutive du 21 juillet 2014.

F. Jolliet demande à l'assemblée s'il y a des remarques à propos du procès-verbal. Ce n'est pas le cas.

F. Jolliet demande à l'assemblée d'approuver le PV par main levée.

Le PV est approuvé à l'unanimité par main levée.

3. Information sur le périmètre qualité paysage Broye VD-FR

F. Jolliet rappelle la création de l'association et son but. Il ajoute que le sujet des mesures ne sera pas abordé ce jour car deux séances sont prévues pour cela, les 11 et 19 février 2015.

1^{ère} ASSEMBLEE ANNUELLE 14 JANVIER 2015

Il passe la parole à **S. Chanel** de Prométerre qui redonne un bref historique des associations VD et FR et rappelle comment sont réparties les contributions (PP joint à ce procès-verbal).

Elle répond aux questions suivantes :

Question: Est-ce que le budget de la Confédération tient compte du nombre d'agriculteurs qui vont participer au projet ?

Réponse: Elle rappelle que les contributions sont allouées au programme CQP et que cela ne dépend pas du nombre de participants. C'est une enveloppe qui est attribuée au programme.

Question: Est-ce que les cotisations dépendent des mesures ?

Réponse: non

Question: Est-ce que les 25.- c'est pour une fois ou il y aura d'autres cotisations ?

Réponse: Non c'est une fois pour la durée du projet.

Question: Les montants reçus cette année pour les mesures vont-ils diminuer s'il y a plus de monde qui participe ?

Réponse: Non il y aura les mêmes prestations.

Question: Pour une adhésion dans deux ans est-ce qu'on paie aussi 25.-/ha ? et pour des surfaces complémentaires ?

Réponse: Oui on paiera 25.-/ha aussi dans deux ans et non les surfaces complémentaires ne seront pas facturées.

Question: Pour la PA14-17 il y a les montants qui sont à disposition mais à partir de 2018 c'est l'inconnu, que se passe-t-il s'il n'y a plus d'argent ?

Réponse: C'est un contrat à respecter par les deux parties, s'il ne devait plus y avoir d'argent, le contrat deviendrait caduc et vous ne seriez plus obligé de remplir vos engagements.

Comme il n'y a plus de question, la parole est donnée à **F. Ménétrey**.

F. Ménétrey remercie le comité et Prométerre pour le travail accompli. Il donne l'état d'avancement des 3 projets fribourgeois et l'état des inscriptions. Il reparle des plafonds des contributions et confirme qu'à partir de 2018 c'est un peu l'inconnu, les décisions de la Confédération n'étant pas encore connues.

Il répond aux questions suivantes :

Question: Est-ce que le fait que tout le canton de Fribourg participe au projet pourrait avoir des conséquences pour la Broye ?

Réponse: Non, il n'y a pas de sanctions régionales.

F. Ménétrey rappelle que pour les 3 périmètres en cours de validation, les différentes mesures reprises de la Broye ont subi quelques modifications qui les simplifient et qui pour l'instant sont en passe de validation. Les modifications seront transmises à Prométerre qui y donnera suite.

Question: L'inscription aux mesures se fait d'année en année ? Qui effectue les contrôles ?

Réponse: C'est l'AFAPI qui fera les contrôles. En ce qui concerne les mesures, je vous laisse participer aux séances pour lesquelles vous recevrez une invitation, une personne du SAgri devrait être présente et pouvoir aussi répondre à vos questions.

4. Cotisations et budget de l'association

F. Jolliet rappelle que pour le fonctionnement de notre association, une cotisation annuelle est nécessaire. Il passe la parole à Fritz Schertenleib, le caissier, qui donne lecture du budget.

Comme il n'y a pas de question le président passe au vote.

1^{ère} ASSEMBLEE ANNUELLE 14 JANVIER 2015

Il demande à l'assemblée d'accepter le budget et le montant de la cotisation d'un montant de Fr. 30.- par année tel que présenté par main levée.

Le budget et la cotisation de Fr. 30.- sont acceptés à l'unanimité.

5. Divers

F. Jolliet ouvre le chapitre des divers en rappelant les deux séances mesures qui sont agendées les 11 et 19 février 2015.

Il demande si l'assemblée a encore des questions ?

Question: Est-ce que vous pourriez prendre un micro pour la prochaine assemblée ?

Réponse: oui

Question: Est-ce qu'à la séance des mesures, de nouvelles mesures seront proposées?

Comme celle des couverts fleuris à détruire avant le 15 octobre, alors que dans les autres périmètres il n'y a pas de date de destruction. Le comité doit être actif et défendre les intérêts des membres auprès du Canton et de la Confédération.

Réponse: S. Chanel répond que des adaptations au catalogue des mesures sont en cours et que les idées des membres sont les bienvenues mais elles ne pourront pas avoir lieu avant 2016.

Remarque: Une participante fait remarquer qu'elle a perdu 10 ruches à cause des couverts fleuris.

Réponse: F. Ménétreay répond que l'étude sur les abeilles démontre qu'il n'y a pas de différence entre des ruches sises près d'un couvert fleuri fauché au 15 octobre ou non fauché.

Question: Est-ce que le catalogue de mesures pourrait être étoffé en fonction des agriculteurs bio qui doivent choisir 12 mesures dès 2015 ?

Réponse: Le comité en prend note ainsi que S. Chanel.

Question: Comment transmettre l'information auprès de la population qui ne connaît rien de ces nouveaux programmes ?

Réponse: Le comité en prend note.

Question: Est-ce qu'on ne pourrait pas mettre notre adresse mail sur les feuilles de présence afin de diminuer les frais d'envoi ?

Réponse: Non ce n'est pas possible d'envoyer la convocation à l'assemblée annuelle par mail.

Comme il n'y a plus de questions, le président clôt l'assemblée à 11h45 et annonce que l'apéritif est offert par l'UPF.

Granges-Paccot, le 26 janvier 2015

Le Président

Frédéric Jolliet

La Secrétaire

Jocelyne Cotting